

321 - Actions culturelles

Propositions financières Budget Primitif 2013

Rapport n° CG/2012/122

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits dédiés aux actions de développement culturel, hors lecture publique qui fait l'objet d'un rapport particulier.

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PEP	Service du Développement Artistique	5 220 266,80 €
	TOTAL	5 220 266,80 €

Lors de la réunion du 25 octobre 2010, les orientations 2011-2014 de la politique culturelle ont été adoptées. Dans le cadre de ces orientations, les interventions départementales dans le champ du développement culturel s'inscrivent dorénavant dans la charte de développement culturel qui recouvre :

- le développement des enseignements artistiques au travers du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA) ;
- le soutien à la création et à la diffusion artistiques, notamment le soutien du Département aux relais culturels et la charte des festivals ;
- les langues et cultures régionales ;
- « Territoires de lecture », nouveau plan départemental de lecture publique adopté en octobre 2009 et le soutien aux éditions d'alsatiques ;
- l'action culturelle dans les territoires.

La présentation qui suit est déclinée par mode d'action. Il est à noter que la nouvelle segmentation stratégique du Développement Artistique a été synthétisée en deux modes d'action pour permettre une meilleure lisibilité du budget : la création et la diffusion culturelles, et l'enseignement et la transmission artistiques.

3212 – Création et diffusion culturelles

Crédits proposés au BP 2013 : 2 099 625 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 2 310 000 €

Investissement

Un montant total de crédits d'investissement de 575 652,80 € est prévu en 2013 au titre de la participation financière du Département aux équipements culturels dans le cadre des contrats de territoire :

- restructuration du Foyer Saint Louis à Schiltigheim ;
- construction d'un équipement culturel à Monswiller ;
- restructuration de la Maison des arts à Illkirch ;
- création du Pôle culturel à Drusenheim ;
- création d'un lieu culturel dans la Coopérative des Bouchers à Schiltigheim.

Fonctionnement

Un montant total de crédits de fonctionnement de 1 523 975 € est prévu en 2013 au titre de la participation financière du Département en faveur de structures partenaires et d'actions culturelles.

➤ Structures de diffusion (585 600 €)

Il s'agit notamment des aides accordées dans le cadre de contrats d'objectifs pluriannuels aux Relais Culturels. Suite à la décision de l'assemblée plénière du 21 juin 2012, de nouveaux contrats d'objectifs entre le département, les collectivités locales et les relais ont été signés pour la période 2012-2014.

L'accent est mis particulièrement sur :

- l'action de ces structures dans l'animation et le développement du projet culturel de leur territoire ;
- le lien avec les enseignements artistiques et les pratiques amateurs ;
- la prise en compte des publics prioritaires du Département (jeunes, collégiens, personnes âgées, en situation de handicap ou en difficulté sociale).

➤ Festivals du Bas-Rhin (721 603 €)

Ce montant est inscrit pour soutenir les projets qui relèvent de la *Charte des festivals du Bas-Rhin*, dont les deux principaux objectifs sont d'améliorer la lisibilité de l'aide apportée par le Département et de favoriser une meilleure répartition des festivals sur le territoire. La Charte précise l'organisation des relations du Département avec les porteurs de projet ainsi que les conditions d'attribution de l'aide selon une grille d'appréciation déclinée en huit thématiques : développement durable, vie artistique, spectateurs, vie associative, transmission, cultures régionales, économie, territoire. Le label « Festival d'intérêt départemental » pourra être attribué par le Département. La Charte des Festivals fera l'objet d'une évaluation en 2013.

➤ Bourses à la création (30 000 €)

L'appel à projet lancé en 2011 et 2012 pour l'attribution, en lien avec le Vaisseau, de bourses spécifiques à la création de 2 spectacles dédiés au jeune public (un spectacle bilingue et un spectacle scientifique) pourrait être reconduit en 2013.

3213 - Enseignement et transmission artistiques

Crédits proposés au BP 2013 : 3 135 641 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 2 818 000 €

Investissement

Un montant total de crédits d'investissement de 127 561 € est prévu en 2013 au titre de la participation financière du Département aux équipements d'enseignement artistique inscrits dans les contrats de territoire.

Par ailleurs, un crédit de 80 000 € est réservé à l'achat d'instruments de musique. Un nouveau dispositif a été mis en œuvre à partir de 2012. Seuls, les instruments rares (bassons,...), d'usage collectif (piano,...), difficilement transportables (harpe, instruments de percussion,...) sont éligibles à une aide départementale.

Fonctionnement

Un montant total de crédits de fonctionnement de 2 928 080 € est prévu en 2013. Il s'agit notamment d'aides aux :

➤ Etablissements d'enseignement artistique (1 225 600 €)

Seule compétence départementale obligatoire pour le domaine artistique, le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA) est un outil de planification de l'offre d'enseignement artistique. Les deux principaux objectifs sont l'amélioration de la qualité de l'enseignement et son accès au plus grand nombre.

90 établissements, municipaux ou associatifs, bénéficient d'une aide du Département. Opérateur privilégié de la politique musicale et chorégraphique du Département, l'ADIAM 67 a pour mission d'animer le réseau regroupant ces 90 établissements d'enseignement artistique. Un contrat d'objectifs a été signé avec cette structure pour la période 2012-2014.

➤ Partenaires ressources du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA) (1 572 080 €)

Ces structures culturelles, dont certaines font l'objet d'un contrat d'objectifs pluriannuel, bénéficient d'une subvention départementale principalement pour la réalisation d'actions de médiation et/ou pour le développement d'actions éducatives en direction des publics prioritaires du Département (Conservatoire à Rayonnement Régional, Haute Ecole des Arts du Rhin, TJP, Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines, Opéra National du Rhin, Orchestre Philharmonique de Strasbourg, Agence Culturelle d'Alsace, Centres de Ressources Musiques Actuelles, ...).

➤ La pratique du dialecte (96 000 €)

Les crédits consacrés au soutien à la pratique du dialecte alsacien et des parlers locaux s'élèvent à 96 000 €. Ce crédit englobe notre aide à l'OLCA.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
3212	Création et diffusion culturelles	2 310 000,00 €	2 099 625,80 €
3213	Enseignement et transmission artistiques	2 818 000,00 €	3 135 641,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire, en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2013.

Le Conseil Général rappelle que, conformément à la délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente est compétente pour les attributions de subventions et la passation des conventions prises pour l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL